

En partenariat avec le

CCI campus Alsace

Dates de la formation

Le 5 et 12 septembre 2022
Le 10 et 11 octobre 2022
Le 7 et 14 novembre 2022
Le 28 et 29 novembre 2022

2 jours, soit 14 heures
9h00 - 12h / 13h - 17h00

Objectifs pédagogiques

Formation en présentiel.
Obtenir le permis de former pour pouvoir encadrer des personnes en alternance selon les critères inscrits à la convention collective HCR entrée en application le 01/08/2013.
Connaître le rôle, les missions et les responsabilités du tuteur en entreprise. Disposer d'éléments permettant d'orienter, accueillir, intégrer, professionnaliser un stagiaire, un apprenti ou tout salarié en formation.

Méthodes pédagogiques

Le CEFPPA vous propose cette formation où chaque participant traitera les thèmes abordés par des mises en situation, des exposés et des échanges. Des outils de mise en application seront fournis afin de maîtriser les différents sujets abordés.

Public et pré-requis

Professionnels accueillant des salariés dans le cadre de contrats de professionnalisation ou d'apprentissage

Coût

420 €, prix net.

Lieu

CEFPPA
4 Rue Eugénie Brazier
67400 Illkirch-Graffenstaden

Accessibilité

Ce programme est accessible aux personnes en situation de handicap.



SIRET : 351 858 071 00027
Déclaration d'existence
auprès de la Préfecture :
42 67 015 14 67

Permis de former : Formation initiale

► Programme détaillé

► Jour 1

Le cadre du tutorat :

- Les rôles et responsabilités des tuteurs et maîtres d'apprentissage
- Le cadre législatif des contrats en alternance dans le secteur HCR
- Les fonctions tutorales : les rôles de différents intervenants au sein de l'entreprise

Bien démarrer la relation :

- Identifier les difficultés d'intégration
- Réunir les conditions de réussite de l'accueil
- La mise en place d'une check-list d'accueil

Accompagner la montée en compétence :

- Encourager les progressions et maintenir la relation de confiance
- Valoriser le travail et développer la motivation afin de le fidéliser en HCR
- Les attitudes professionnelles en HCR

► Jour 2

Présentation du parcours de formation en alternance dans le secteur HCR :

- L'entreprise et son environnement dans le secteur HCR
- Organisation du parcours de formation en alternance
- Les aides du secteur HCR pour l'apprenant

La fonction tutorale :

- Accompagnement de l'alternant dans l'entreprise
- Les règles d'hygiène et de sécurité
- Transmission et évaluation des compétences professionnelles en situation de travail
- Utilisation des outils de l'alternance

► Bilan du stage

- Discussion avec les participants sur les acquis du stage
- Remise d'un certificat de stage en fin de session

CEFPPA
Adrien
Zeller
POUR L'INDUSTRIE
HÔTELIÈRE

► **Contactez
nos conseils en formation**

Tél : 03 90 40 05 19

E-mail : fpc@cefppa.eu